



Commission Sportive Nationale SAMBO
FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE



CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MASTERS

Ce certificat est obligatoire pour pratiquer le sambo sportif ou combat (loisir ou compétition) des lors que l'athlète **a plus de 35 ans.**

De plus, compte tenu des exigences physiques liées à la pratique du Sambo, la Commission Médicale de la Fédération Française de Lutte demande qu'un **avis cardiologique annuel** soit établi pour toute demande de certificat médical pour les athlètes **dès 40 ans.**

Je soussigné

Docteur en médecine spécialisée dans le sport CERTIFIE

Que le patient Né le :/...../.....

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du **SAMBO COMBAT OU SPORTIF.**

OBSERVATIONS EVENTUELLES

.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

Signature du médecin (avec cachet médecin du sport et adresse) :